COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 8 septembre 2021
Greffe 2x_0135 + 0220_Communications éditées + GFPE_epa

Réponse à la lettre du parti UDC concernant la direction du Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut, adressée au Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En date du 6 mai, le groupe UDC du Conseil Communal de Château-d'Oex adressait un courrier au GFPE s'inquiétant des conséquences de la nomination de M. Frédéric Blum au poste de Syndic de la Commune de Rougemont sur son travail de Directeur du GFPE.

M. le Syndic Eric Grandjean a lu cette missive lors de l'AG dudit groupement.

Réponse fut donnée et envoyée par la Municipalité de Château-d'Oex à la Présidente du parti et à la Présidente du groupe UDC.

La Municipalité, après discussion avec les principaux intéressés, tient à apporter la réponse également au Conseil Communal qui a été pris à témoin de ce courrier et de ces questionnements.

1. M. Blum était municipal à Rougemont et en charge du dicastère des constructions et de l'aménagement du territoire, lorsqu'il a été engagé en tant que Garde -forestier du triage de Rossinière et Rougemont, avec fonction de Direction du GFPE en 2013.
2. Il a accompli sa tâche à la satisfaction du comité et des divers partenaires impliqués.
3. Suite au nouveau découpage territorial décidé par le Canton, un poste supplémentaire de garde-forestier a été attribué au GFPE. Dès lors, M. Blum a repris le triage de Rougemont, laissant celui de Rossinière à M. Yolan Aubert.
4. Au printemps dernier, Frédéric Blum a été invité à se présenter à la Syndicature de sa commune. Il a posé la condition de se départir du dicastère des constructions et de l'aménagement du territoire, pour un dicastère moins prenant, ce qui a été accepté par ses collègues municipaux.

5. La fonction de Directeur et de garde lui laisse la possibilité de s'organiser et il peut compenser les absences dues à ses représentations communales par des heures le samedi, le soir ou le matin très tôt.
6. Au vu du grand nombre de coupes prévues ces prochains mois, des nombreux défis sylvicoles à venir et de l'organisation du travail avec de nouveaux collaborateurs, le comité n'envisage pas la possibilité de diminuer le taux de travail du poste de Direction.
   Il restera attentif à ce que le Directeur soit bien secondé et à son écoute dans ses difficultés.
7. La présidente du GFPE, Mme Annie Schwitzguebel se sent tout-à-fait à l'aise à son poste et ne craint nullement d'avoir de la peine à dissocier les diverses fonctions du Directeur.

Par ce communiqué, la Municipalité espère avoir répondu aux questions du groupe UDC et des conseillers communaux et s'engage à rapporter le plus souvent possible sur les activités du GFPE et à être à l'écoute des conseillers.

La Municipalité tient à préciser que le GFPE, tout comme les groupements voisins, est une entreprise formatrice, dotée de professionnels compétents, qui suit les préceptes fédéraux et cantonaux de la branche forestière et qui assume parfaitement son rôle dans nos forêts communales et privées.

La municipalité.